



RF Sous préfecture de Chateaudun
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2019 028-212802722-20191128-2019_030_DE-DE

République française  
Département d'Eure-et-Loir

## Séance du jeudi 28 novembre 2019

**Membres**

Date de la convocation: 22/11/2019

**en exercice : 10**

**Présents : 8**

**Votants : 8**

**Secrétaire de séance :**

Sylvain BOURIENNE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Chartres,

Le : 10/12/19  
et publication et notification



Pour : 0 / Contre : 8 / Abstention : 0

**L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit novembre** le conseil municipal de la commune de Mottereau s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr MARTIN Patrick, Le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit au conseillers municipaux le vendredi 22 novembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 22 novembre 2019.

**Présents :** Patrick MARTIN, Marie Annick VAYSSE, Sylvain BOURIENNE, Amelie ROBERT, Sylvette HURON, Sylvie MINOIS, Christophe BITOUN, Dany HOUVILLE

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** François CHENEAU, Monique MOTTOT

### 2019\_030\_DE - PROJET EOLIEN - PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE LA THIRONNE

La société COMBRAY ENERGIE présente actuellement une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de parc éolien "La Vallée de la Thironne". Les communes concernées sont MEREGLISE, MONTIGNY-LE-CHARTIF et VIEUVICQ. Ce projet porte sur la création d'un parc de 12 éoliennes et 4 postes de livraison électrique.

Le commune de Mottereau est incluse dans le périmètre (6 kms) défini à l'article R 181-36 du Code de l'environnement et se doit à l'affichage de l'avis au public annonçant l'enquête publique relative à ce projet.

Aujourd'hui le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

Mr le Maire rappelle, conformément à la délibération, 2018-004 du 20 février 2018, que la commune ne tirerait aucun avantage de l'installation de ces éoliennes.

Il précise toutefois que la société JP Energie Environnement évoque une pré-étude demandée à ENEDIS pour le raccordement du câblage du parc éolien. Cette pré-étude proposerait un tracé du raccordement, entre le parc éolien et le poste source situé à Brou, traversant la commune de Mottereau. Il précise que ce tracé est actuellement prévisionnel. Mais cette solution de raccordement pourrait éventuellement déboucher sur une convention de servitude de passage de câble avec une redevance annuelle à définir en fonction du linéaire de câble enfoui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Porte un **avis défavorable** sur le dossier de projet de parc éolien "La Vallée de la Thironne"